

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR PROPOSE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL 06



| | | |
|---|--|--|
| Assurance R.C.P. ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière UNAT 8, rue César Franck 75015 PARIS | IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin | Date : 30/11/2017 N° fédéral du séjour : |
|---|--|--|

| | | | |
|------------------------|--------------|-------------------------|----------|
| PARTICIPANT 1 : | NOM Prénom : | Adresse : | E-mail : |
| | | Tél. : | |
| PARTICIPANT 2 | Nom Prénom : | Adresse si différente : | E-mail : |
| | | Tél. : | |

| | |
|--|----------|
| Personne à prévenir en cas de problème : | |
| Nom. | Prénom |
| Tél. | E-mail : |

SEJOUR ou VOYAGE : ILE REUNION 15 jours Extension ILE MAURICE 8 jours
 Date : **Octobre / Novembre dates à confirmer (en fonction des vols avion)**
 Description : randonnées pédestre et visite sites touristiques

| | |
|--|--|
| ORGANISATEUR Nom : CDRP06 Voyage ou séjour 2018 – 07 Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 12 participants n'est pas inscrit à la date du 31 janvier 2018 | HEBERGEMENT Mode : chambres d'hôtes ou refuge Chambre : Double-triple-dortoir ou individuelle si possible avec <u>supplément</u> Contenu prestation : demi-Pension boissons comprises |
| FORMALITES Passeport : oui - CNI de moins de 10 ans : non | TRANSPORT : Avion – bus- train |
| CONDITIONS D'ANNULATION En cas d'annulation de votre part, des frais d'annulation seront conservés par le CDRP06 - Supérieur à 30 jours : 50 € pour frais de dossier non remboursables - Entre 30 et 15 jours : 50% du montant du séjour - Entre 14 et 8 jours : 75% du montant du séjour - Inf. à 8 jours : 100% du montant du séjour | ASSURANCES (barrer la mention inutile) Annulation/interruption : OUI NON Bagages : OUI NON Assistance : OUI NON (Tous les licenciés IRA, IMPN, FRA, FMPN bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier) Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite |

| | | | | |
|--|-------------------------------------|-------------|---------|--|
| DECOMPTE Prix du séjour Réunion Prix extension Ile Maurice 1 ^{er} acompte 30% A l'inscription Solde au 30/09/2018 | PRIX UNITAIRE A confirmer | NOMBRE . | MONTANT | Je soussigné certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve. |
|--|-------------------------------------|-------------|---------|--|

| | | |
|--|---|---|
| Pour l'Organisateur : Le Signature | TOTAL ACOMPTÉ 30% joindre un chèque par pers à la pré-inscription ou par CB (les instructions vous seront communiquées par mail). SOLDE joindre un chèque du solde qui sera encaissé 1 mois avant la date de départ ou par CB | Le Client : Lu et approuvé (mention manuscrite) Le Signature |
|--|---|---|

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS :

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel".
 Les Conditions Générales de vente sont consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association.